

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 46 (1956)

Artikel: Traditions populaires jurassiennes

Autor: Beuret-Frantz, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Traditions populaires jurassiennes

par J. Beuret-Frantz, Berne

L'obole à Charon?

Il est intéressant de constater dans nos contrées la survivance d'antiques coutumes païennes. C'est ainsi que subsistait encore dans certains villages et hameaux, au milieu du siècle dernier, celle de *l'obole à Charon*. Au moment de l'ensevelissement d'un mort, on plaçait dans sa bouche ou dans son cercueil une pièce de monnaie.

On sait que c'est une coutume que pratiquaient les Romains bien avant le christianisme. L'obole dont on munissait le défunt était destinée à payer à Charon, le nautonier des Enfers, le passage de l'âme sur le Styx. Il ne faut certainement pas voir dans la survivance de cet usage, une pratique superstitieuse, car ceux qui l'exerçaient étaient foncièrement chrétiens, et ils n'en savaient pas long sur la personnalité de Charon; ni sur les arcanes des Enfers païens; il faut y voir simplement la répétition d'une geste datant d'une haute antiquité.

Cette coutume existait encore vers 1850, car répandue dans divers hameaux, elle disparut peu à peu, dès la fin du 18^e siècle. Un vieux médecin, le Dr Hêche, ami de ma famille, nous racontait avoir vu déposer un sou dans la bouche d'un enfant mort. Et plus d'une fois, j'ai entendu au coin de lâtre l'histoire du vieux riche. Le vieux riche, mourant, avait appelé ses trois fils. Il leur demanda à chacun :

– Onésime, combien veux-tu mettre dans mon cercueil pour fair le grand voyage vers l'éternité?

– Père, je te mettrai une pièce d'or.

– Tu es un bon garçon, merci. Et toi Victor, qui vis avec moi, que me donneras-tu? Je t'ai fait des faveurs.

– Mon père, tu auras cinq pièces d'or.

– C'est très bien, tu es généreux. Enfin Antoine, tu as déjà acquis une fortune dans les affaires, quel cadeau veux-tu me faire à mon départ?

– Fidèle à vos enseignements mon père, je ferai un don de mille francs, sur un chèque en votre nom.

– Je te reconnais, tu es bien mon semblable, et puis tu es commerçant.

Cette vieille histoire confirmerait donc, elle aussi, l'usage de l'obole au défunt.

Quand j'étais écolier (il y a 70 ans!) ma mère m'envoyait prier dans les familles où un mort était en bière, ou encore sur le lit de parade, entouré de cadres religieux voilés de crêpe, ayant à ses pieds un autel avec un grand Christ, entre deux chandeliers portant des cierges alors que quatre flambeaux marquaient les angles du lit; une assiette d'eau bénite avec un rameau de buis, voisinait avec une assiette sur laquelle s'égrenaient des pièces d'un sou, luisantes sous la lumière du lumignon.

Mes petites camarades comme moi, nous allions à la sortie de l'école réciter une prière pour le défunt, et selon l'usage nous prenions *un sou*, dans l'assiette de monnaie. C'est à la mort de Madame Bérout, en 1886, que j'ai vu cet usage pour la dernière fois. Pouvait-il avoir un rapport avec le précédent, je l'ignore.

Eau bénite

Dans des vieux papiers de M. Edouard Donzé – qui avait des tas de souvenirs de ses ancêtres – j'ai relevé l'observation qu'on va lire:

« Une femme se présente un jour à la messe basse de 6 ½ heures, avec une «bouille»¹. Elle entre à l'église, dépose son fardeau, et fait ses dévotions. Vers



La femme à la
«bouille» pénètre
dans la vieille
église.

Dessin de J. Beuret

¹ *bouille*, mot jurassien et franc-comtois, qui désigne un récipient en fer battu, en forme de hotte, destiné à porter le lait à la «fruitière» (laiterie). Dans l'Emmental on appelle ce récipient *Milchbränte*.

la fin de la cérémonie, cette femme reprend son récipient et le dépose vis-à-vis de l'autel, non sans causer une grande distraction des fidèles à l'église; enfin quand le prêtre se dirige vers la sacristie, elle le reprend une seconde fois. Cette 'bouille' était remplie d'eau. Or la femme, s'adressant au prêtre, lui dit, ces paroles singulières: «Monsieur le Curé, voici de l'eau claire, fraîche et propre de la source de la Rochette, veuillez avoir la bonté de la bénir». Le curé la bénit et la femme traversa l'église la 'bouille' d'eau bénite sur le dos.

Il est bon de dire qu'en cette année 1826, l'été ayant été très chaud, la terre était fort sèche. Or la saison étant venue de chasser les chenilles des choux, cette bonne femme vendait son eau dont on arrosa les plantes, qui par ce moyen furent débarrassées des insectes qui les dévoraient. Un verre de cette eau se vendait deux sous; le prix était modique, car toutes les démarches de la femme (à la source lointaine et à l'église) méritaient bien cette modeste rétribution.»

Mgr Baumat, curé de Saignelégier, mort âgé, ne se souvenait point de ce détail, mais il avait été appelé souvent à bénir de l'eau. Il y a du reste de l'eau bénite dans chaque famille. D'autre part, il n'est pas superflu d'ajouter qu'aujourd'hui encore on parle des effets bienfaisants de l'eau de la source de la Rochette, qui a le privilège d'assurer la longévité, disent les vieillards du village de Muriaux.

Cette histoire de «bouille» ne constitue pas un cas unique. Auguste Quiquerez, dans son ouvrage manuscrit «Traditions populaires», raconte qu'au val de Goumois, il était coutume de faire asperger d'eau bénite les jardins de choux, pour les préserver des chenilles. Nous ignorons si cette pratique existe encore dans quelque localité, ou famille.

Oeufs teints

Jadis les produits chimiques, à peu près inconnus, étaient remplacés, pour la teinture des œufs, par des produits d'origine végétale: bois du Brésil pour le rouge; racines d'orties, peaux d'oignons, jeunes pousses de peupliers, épine-vinette pour le jaune; le lierre donnait une couleur verdâtre assez agréable, mais pour le violet on avait recours au violet de méthyle.

Le rouge comme talisman

Parmi les usages dont l'origine se perd dans la nuit des temps, il convient de citer l'utilisation de la couleur rouge comme talisman. Déjà l'homme de l'âge de la pierre s'en servait pour peindre son visage et sans doute son corps, et l'on retrouve des squelettes de l'époque paléolithique teints de rouge, preuve d'un rite religieux ou superstitieux. Il recouvrait en effet les cadavres d'une épaisse couche d'oxyde de fer, qui se déposait sur les osse-

ments, après la décomposition des chairs, d'où la teinte rouge qu'ils ont gardée.

La couleur rouge a passé de tout temps pour avoir le privilège de chasser les mauvais esprits; les élégantes d'aujourd'hui qui s'en barbouillent les lèvres, en ont certes oublié le sens et lui demandent un effet tout différent! Cette croyance a subsisté dans nos pays, car naguère encore, à l'époque du peintre Erard de Muriaux, on peignait en rouge le berceau des enfants. Il n'est plus possible actuellement d'en rencontrer quelque spécimen. Les antiques meubles ont été remplacés par des petits lits en noyer! ... alors que leurs prédécesseurs avaient un décor ayant pour but d'éloigner du berceau les mauvais esprits qui donnent les convulsions. Dans ses invocations la vieille Taride des Rouges-Terres, répétait, à la fin de chacune de ses prières «Seigneur, faites que nos yeux ne voient point des choses épouvantables».

Pèlerinage à Einsiedeln

Les vieilles gens du village de la Bosse, village qui formait une communauté, racontent que jadis, on envoyait deux personnes à Notre Dames des Ermites, prier pour la protection du village et les biens de la terre. Ce pèlerinage se faisait à pied et les deux femmes qui habituellement l'accomplissaient, mettaient, dit-on, des pois secs dans leurs souliers pour faire pénitence. – A leur retour, avant de se séparer sur le chemin de la maison, les deux bonnes vieilles bavardaient au moins trois heures. Ceci s'expliquait, dit-on au pays, parce que les deux pénitentes, au cours de ce voyage, ne prononçaient aucune autre parole, que réciter sans cesse leur chapelet!

Cierge bénit

Dans «Mœurs et coutumes», l'étude que j'ai consacrée aux vertus du cierge de la Chandeleur, il est une tradition dont je n'ai point parlé, car je l'ai apprise plus tard. On utilisait aussi le cierge pour le bétail gravement malade qu'on soupçonnait avoir été ensorcelé par quelque armailli qui avait le diable dans sa manche – c'est-à-dire était sorcier. On pratiquait un trou sur le devant des cornes de la vache ou du bœuf malade, on y versait de la cire du cierge bénit. Lorsque la bête allait à l'abreuvoir, il suffisait que le miroir de l'eau reflétât les cornes pour que le sortilège fût conjuré, car c'était ordinairement au fond des abreuvoirs que les sorciers jetaient leurs philtres magiques. Cette curieuse pratique n'existe plus puisque la race des sorciers est éteinte.

Formules de serment

Nous répétons parfois, sans nous en douter, des gestes dont l'origine remonte aux temps les plus lointains de l'humanité; ces gestes sont devenus une coutume dont le sens exact est perdu depuis des générations et des

générations. Je citerai comme exemple l'emploi de la salive, c'est-à-dire, l'action de cracher accompagnant un serment et donnant à celui-ci un caractère sacré.

Au temps de ma jeunesse (et sans doute en est-il encore de même de nos jours), les enfants au cours de leurs jeux, crachaient sur le sol pour attester la sincérité du serment, ou la promesse qu'ils faisaient. Le serment n'aurait rien valu tout seul; accompagné du jet de salive, il devenait en quelque sorte *sacré*; On entendait dire «Tu jures que c'est vrai? Alors, crache! ...» Et si le partenaire s'exécutait, on n'insistait pas, on avait la certitude de la sincérité de son serment.

Ce geste n'est pas spécial aux gamins du Jura; on le retrouve parfois, avec variantes, dans d'autres régions; mais ce qui est remarquable et atteste sa haute antiquité, c'est qu'on l'observe chez les peuples les plus divers aux quatre coins de l'univers. Chez les uns, il a un rôle religieux, chez les autres un rôle magique, mais nul ne peut dire son origine et son véritable sens.

La Caisse aux Hommes de la Seyte de la Forclaz

(Les débuts d'une Société de développement)

par *Henri Nicolier*, la Forclaz

Ormont-dessous comprenait jadis quatre seytes, Ormont-dessus trois. Chacune de ces divisions territoriales, qui n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur purement géographique, a eu son syndic, sa bourse des pauvres, ses biens-fonds, et dans les actes officiels et notariés antérieurs à 1798, la seyte passait avant la commune: Pierre David Marlétaz de la Forclaz d'Ormont-dessous, par exemple.

On était très nationaliste dans ces seytes, et à la moindre tentative de restreindre, si peu que ce soit, leurs prérogatives, les «seytards» faisaient front avec un ensemble, une discipline parfaits. Ce n'est pas pour rien que le mot seytard a, de nos jours encore, aux Ormonts, un sens devenu quelque peu péjoratif.

Le 21 juin 1816 (l'an de la misère), les représentants de la Seyte des Voettes-Combollaz-Mosses font publier un mandat de défense pour remuer le bétail en temps de fleur par le chemin qui tend d'Ormont-dessus aux Mosses.

Les Forclains firent opposition et, malgré les tentatives des Voettérins pour un conciliation, l'affaire fut portée devant le Tribunal de Première instance du district d'Aigle, lequel, considérant que cette affaire n'intéressait pas que les seuls Forclains, mais tout le haut de la vallée, renvoyèrent les